

## Syndicat Central des Huiles essentielles

Le Jeudi 25 Janvier 1934 a eu lieu, dans les salons du Palais d'Orsay, l'Assemblée Générale du Syndicat Central des Huiles Essentielles et Matières Premières Aromatiques.

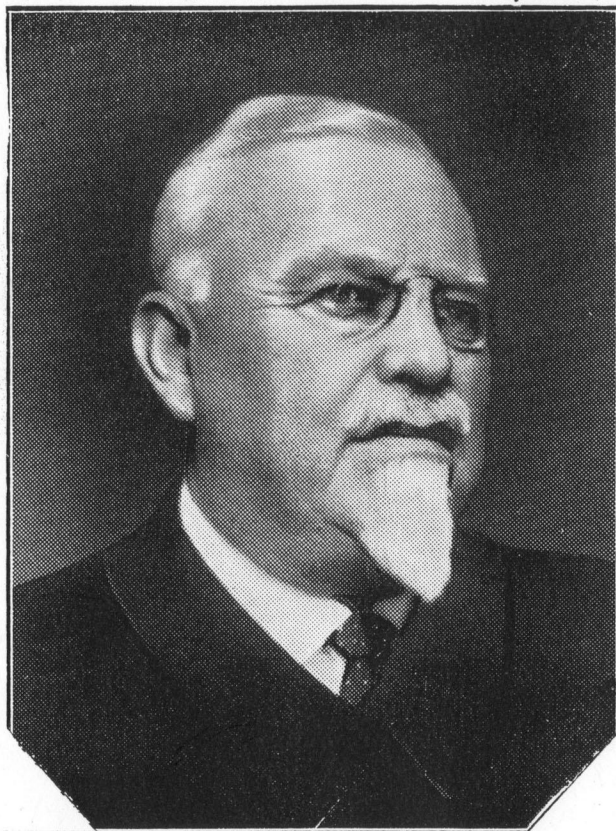
Cette Assemblée fut précédée d'un somptueux déjeuner auquel assistaient 60 membres de la Corporation, sous la présidence de M. Baube, Président du Syndicat.

Honoraient le déjeuner de leur présence : **M. Filaudeau**, Directeur du Laboratoire Central au Ministère de l'Agriculture — **M. Pellerin**, Président du Syndicat de la Parfumerie Française — **M. Bonet**, Président de la Chambre Syndicale des Eaux Gazeuses — **M. Dufresne**, Président du Syndicat des Confiseurs Français — **M. Bienaimé**, Président Honoraire de l'Union des Syndicats Français de la Parfumerie. M. Maunier, Président du Syndicat des Parfumeurs Distillateurs de Grasse, retenu dans cette ville, s'était excusé par une lettre charmante dans laquelle il rappela la bonne confraternité qui existe entre les deux syndicats. M. Pelliot, Président du Syndicat de la Droguerie Française, s'était également excusé.

A la fin du déjeuner, le Président remit à M. Bourbonnais, Vice-Président Honoraire du Syndicat, aux applaudissements répétés de l'assistance, la Médaille d'Honneur des syndicats professionnels, décernée par M. le Ministre du Travail, pour récompenser les trente années d'activité syndicale de l'intéressé. M.

Bourbonnais, fort ému, remercia l'Assemblée de ses applaudissements et reçut l'accolade du Président. M. Baube, au cours de l'allocution

fense de la profession, ajoute-t-il, découlent justement de cette union que nous avons bien pratiquée.



M. Gustave BOURBONNAIS

Vice-Président honoraire du Syndicat central des Huiles essentielles qui vient de recevoir la médaille d'or du ministère du Travail (syndicats professionnels)

qui suivit, après avoir remercié les invités et les Membres du Syndicat de leur présence, fit ressortir la nécessité de l'étroite union, non seulement des Membres de la Corporation entre eux, mais avec les syndicats voisins dont les intérêts sont connexes. Les succès que nous avons obtenus jusqu'à présent dans la dé-

Le Président examine ensuite la situation générale économique de notre pays et des pays voisins. Il insista sur l'aberration des législations qui élèvent aux frontières de puissantes barrières douanières et prétendent néanmoins exporter. Il mit en relief l'excessive réglementation de l'industrie et du commerce, réglementation qui se traduit par des propositions de lois insensées ou par des règlements administratifs inapplicables.

Il forma des vœux pour que le bon accord qui existe entre notre Syndicat et les Pouvoirs Publics eut pour résultat d'améliorer notre situation et de rendre possible l'exercice paisible de notre profession.

Il termina en émettant des souhaits d'amélioration de la situation économique au cours de l'année dans laquelle nous entrons.

L'Assemblée accueillit chaleureusement cet exposé, et le déjeuner prit fin au milieu d'une vive animation.

### DISTINCTION

Le 25 Janvier dernier, M. Baube, président du Syndicat Central des Huiles essentielles, a remis à **M. G. Bourbonnais**, vice-président honoraire, la Médaille d'honneur des Syndicats professionnels décernée par le Ministère du Travail à l'occasion

de sa 30<sup>e</sup> année d'activité syndicale.

**M. G. Bourbonnais** est né en 1860.

Distillateur-spécialiste depuis 1883, fondateur et président du Syndicat Central des Distillateurs spécialistes, lequel fusionna, en 1904 avec le Syndicat Central des Huiles Essentielles et Matières Premières Aromatiques alors présidé par Monsieur Louis Pillet.

**M. G. Bourbonnais** exerça la vice-présidence du Syndicat Central des Huiles Essentielles et Matières Premières Aromatiques de 1904 à 1933, année où il demanda, par suite de son âge, à être remplacé dans ses fonctions.

**M. G. Bourbonnais** dont l'activité syndicale se manifesta intensément au moment des lois qui ont régi et transformé le commerce des boissons (loi du premier Août 1905 et ses nombreux règlements et additifs) dirige toujours la Société des Etablissements **G. Bourbonnais** de Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise) fondée par lui il y a près de 50 ans. — Maire de Marolles pendant de longues années, Vice-Président du Conseil d'Arrondissement de Corbeil, ancien juge suppléant au Tribunal de Commerce de Corbeil, Officier de l'Instruction Publique, Officier du Mérite Agricole, etc....

Toutes nos félicitations à **M. G. Bourbonnais** pour cette distinction bien méritée qui concrétise l'estime et l'affection que lui vouent tous ses confrères.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Nous apprenons que les Anciens Etablissements Bing Fils établis dans le vieux quartier d'Hauteville depuis plus de 100 ans et en dernier lieu Cité Paradis, viennent de se rapprocher de l'Ouest en s'installant dans le quartier St-Augustin, 32, rue de Laborde afin d'être plus à proximité de leur clientèle.

## FOIRE DE LEIPZIG

Le Bureau Officiel pour la France de la Foire de Leipzig est transféré, 9, boulevard des Capucines, à Paris, (2<sup>e</sup>), téléphone Opéra 45-65.

## BREVETS

B. F. 752.093. — **Fabrication de l'huile essentielle de Rambiazina.** — J. Trovalet — 9 novembre 1932.

C'est une huile claire, jaune ambrée, contenant du cinéol, de l'anéthol, eugénol, menthol et des éthers, qui peut donc recevoir des applications dans la parfumerie et la savonnerie. Ce sont les feuilles vertes de cette plante très répandue à Madagascar que l'on distille par les procédés habituels.

\*\*

B. F. 751.939. — **Pâtes de stéarates alcalins.** — L. Konstant — 21 février 1933.

Ces produits sont constitués par des pâtes de stéarates alcalins préparés par la saponification de la stéarine au moyen d'une lessive alcaline concentrée (36 %) et qui ont de préférence une teneur élevée en substances dépourvues de pouvoir mouillant telles que graisses, huiles, et d'autres substances pouvant être ajoutées éventuellement pour agir comme agents de ramollissement ou pour colorer les pâtes.

\*\*

B. F. 752.419. — **Procédé pour la fabrication de matières remplaçant les onguents.** — J. Trimel et H. Weil. — 2 juillet 1932.

On produit des précipités en ajoutant dans une solution de silicate, des acides organiques de poids moléculaire élevé (atteignant ou dépassant 160) ou bien en traitant les précipités ordinaires, c'est-à-dire obtenus à l'aide d'acides minéraux ou d'autres acides organiques, avec les sels des acides précités à poids moléculaire élevé.

Exemple : 10 volumes de silicate de potasse, d'un poids spécifique d'environ 1,2 sont dilués à 150 volumes, puis on ajoute peu à peu à la température de 60° C, 11 volumes d'acide stéarique. Au fur et à mesure

de l'addition de l'acide, il se produit un précipité floconneux, mais la solidification de la matière à la consistance d'onguent ne se produit que lors du refroidissement.

\*\*

B. F. 752.879. — **Savon acide et procédé pour sa fabrication.** — N. Baskin. — 5 juillet 1932.

\*\*

B. F. 738.808. — **Masque de beauté.** — Mme C. Belikoff. — 18 juin 1932.

Combinaison de matières actives et de matières adoucissantes. Dans les premières, citons : l'acide tannique, l'acacia, le storax, l'œuf. Dans les secondes : la farine d'orge perlée, l'amidon et le borax.

Exemple de formule :

Acide tannique :	60 gr.
Acacia :	60 gr.
Un œuf	
Storax :	15 gr.
Eau de Cologne :	15 gr.
Farine d'orge :	120 gr.
Amidon :	90 gr.
Borax :	20 gr.

La poudre ainsi obtenue est teintée de laque carminée. Pour l'utiliser on en fait une pâte en mélangeant 1 cuillère à café de cette poudre avec 1/2 cuillerée d'huile d'olive et 1 cuillerée d'eau.

\*\*

B. F. 738.950. — **Compositions de teinture pour cheveux.** — E. Basch. — 22 juin 1932.

Ces compositions présentent les caractéristiques principales ci-dessous :

- elles sont sous forme de pâte ;
- elles renferment un savon à base d'hydroxyalkylamine (composé de triéthanolamine avec un acide gras tel que de l'acide stéarique ou de l'acide oléique).
- elles contiennent une ou plusieurs teintures organiques connues pour les cheveux (amine aromatique ou amino-phénol aromatique).